



REGLEMENT DE LA COUPE DU COMITE

FEMININ

Objectif : Faire jouer les pétanqueuses du CD 03 dans une compétition mettant en valeur « l'esprit club ».

Article 1 : Tous les clubs affiliés à la FFPJP par le biais du CD 03 et participant au Championnat des Clubs pourront inscrire une ou plusieurs équipes .Inscription gratuite.

Article 2 : Le tirage intégral du 1^{er} Tour de la Coupe du Comité sera effectué par Gestion Concours (concours A-B-C).

Une protection (2 équipes du même club) sera effectuée.

Article 3 : La rencontre se déroulera sur le terrain du club le 1^{er} nommé.

Article 4 : Les rencontres se dérouleront avant une date butoir fixée par la CD 03, le club recevant devra fournir trois dates réparties sur au moins deux week-end. En cas de litige le responsable de la Commission du Comité imposera une date, si elle ne convient à aucune des équipes elles seront considérées comme forfaits.

Articles 5 : Chaque club recevant devra fournir la feuille de match et la transmettre par courriel le jour même au responsable de la commission.

En cas de non réception des résultats sous 72 heures, une amende de 30€ sera infligée au responsable du club recevant.

Article 6 : Les équipes perdantes du premier tour joueront en consolante. A+B et C si le nombre d'équipes inscrites est suffisant.

Article 7 : Les équipes étant forfaits se verront infliger une amende de 60€, si le responsable du comité départemental et le capitaine de l'équipe adverse ne sont pas avertis 48 heures à l'avance.

Article 8 : Le compte des points sera de 2 points pour les têtes à têtes, 3 points pour les doublettes et 5 points en triplettes.

Article 9 : Un haut de tenue homogène est obligatoire pour les rencontres.

Article 10 : Le(a) président(e) du club ou son (sa) représentant(e) fera office d'arbitre, il ou elle ne pourra pas être joueuse.

Article 11 : La capitaine de l'équipe pourra faire partie des six joueuses inscrites sur la feuille de match.



Article 12 : Toute joueuse des catégories jeunes, senior, vétéran peut participer à cette compétition.

Article 13 : Dans le cas d'un club ayant deux équipes ou plus d'inscrites, le remplacement de joueuse par équipe ne pourra être supérieur à deux joueuses ayant déjà joué le concours A ou B.

Article 14 : Les parties se déroulent selon les mêmes modalités et règlement que les CDC FEMININ.

**Equipe composée de 4 joueuses avec possibilité de 6 joueuses sur la feuille de match
Seul le calcul des points diffère afin d'éviter les égalités en fin de rencontre.**

Article 15 : Feuille de match spécifique disponible sur le site officiel du CD Allier à remplir par le club recevant et à expédier par scan à alexisjeanneycd03@gmail.com